

Saint Préjet d'Allier



Bulletin municipal
2019

Chers amis,

En 2019 la transformation de notre commune a continué. Nous avons pu notamment terminer les travaux conséquents entrepris au bourg, côté Pannessac et à Champagnac. Certains travaux ont dû être malheureusement décalés en 2020 en raison de contraintes extérieures. Ils s'ajoutent aux nombreux projets de réalisations prévus pour l'année prochaine et détaillés dans les pages suivantes.

L'année 2019 se termine, le mandat que nous ont donné les habitants en 2014 se termine également prochainement. Les actions prévues par l'équipe municipale dans son programme ont été réalisées.

Je profite de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui se sont impliqués dans la vie communale afin que Saint-Préjet-d'Allier soit toujours cette commune avec ses atouts, que nous aimons.

Je remercie particulièrement Marie-Thérèse Aubazac, notre secrétaire de mairie, qui a fait valoir cette année ses droits à la retraite. Elle s'était fortement impliquée au sein de notre commune depuis sa venue sur ce poste, en septembre 2001, lorsqu'elle était venue remplacer au pied levé Annie, notre secrétaire de l'époque, alors malheureusement gravement malade.

Bienvenue à Lydie Barnier, sa remplaçante.

Un tel changement est toujours un moment important dans une commune.

Un autre des moments forts de l'année 2019 a été lorsque, avec certains d'entre vous, nous nous sommes rendus à Verdun, dans le cadre d'un voyage organisé par la commune mais à la charge de chaque participant.

Dans le département de la Meuse nous avons pu rendre hommage et nous recueillir sur la tombe de valeureux jeunes soldats originaires de Saint-Préjet et tombés loin de leur village natal, lors des combats de la guerre 1914-1918.

Nous ne devons pas les oublier.

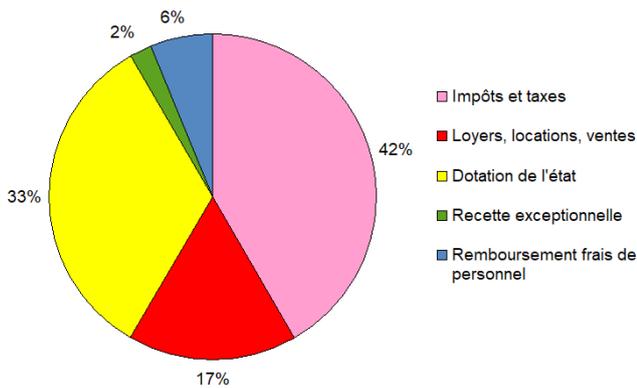
Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2020.

J-Claude Morel

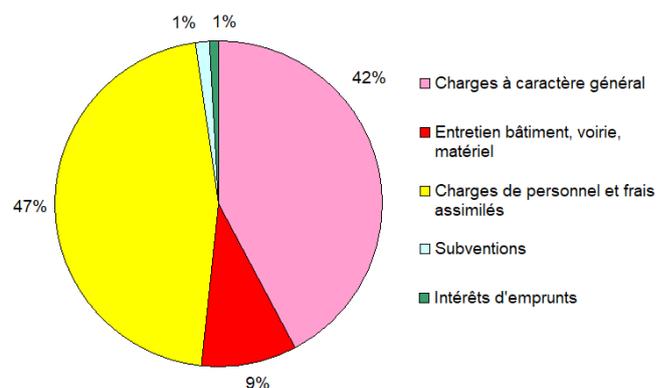
Le budget général:

Fonctionnement: 415 118,39 €

Recettes:

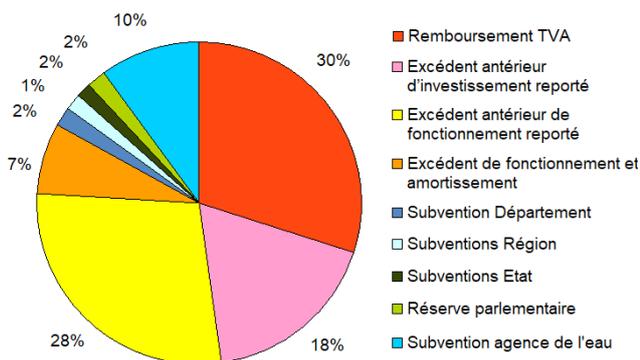


Dépenses:

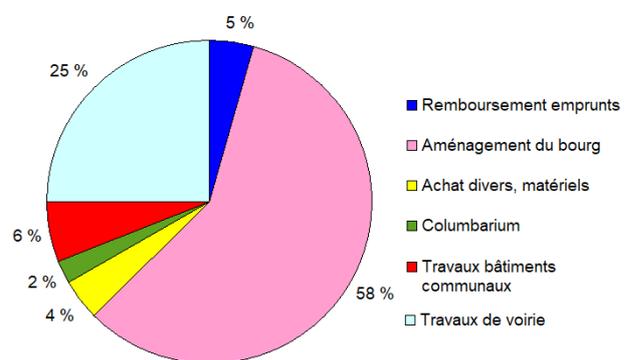


Investissement: 328 142,09 €

Recettes:



Dépenses:



Nos principales réalisations en investissement en 2019:

- Fin des travaux d'aménagement du bourg:



La dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg avait commencé en 2017 par des travaux de terrassements réalisés par le département de la Haute-Loire. Ces travaux d'aménagement du secteur de Pannessac se sont terminés avec la réalisation des revêtements sur la chaussée et sur les accotements.

Les réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, d'eaux usées ont été repris et les réseaux électriques et téléphoniques ont été enfouis. Ces travaux ont été subventionnés par l'État, le Département de la Haute-Loire, le

syndicat départemental d'énergie et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Coût de l'opération: 456 938,14 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 191 365,14 € H.T

- Réalisation d'un columbarium :



Initialement prévu en 2018, la construction d'un columbarium dans le cimetière communal a été réalisée en 2019. La pierre utilisée est l'arkose de Blavozy, pierre qui se rapproche le plus de celles de l'église voisine.

Ce columbarium est constitué de douze cases avec, pour chacune, une niche située à côté afin de pouvoir déposer des fleurs. Une stèle avec un jardin du souvenir ont été également réalisés.

Ces travaux ont été subventionnés à 80 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Coût prévu de l'opération: 6 005,27 € H.T
Reste à la charge de la commune : 1 201,05 € H.T

- Installation d'un volet électrique sur la piscine du complexe touristique :

La bâche d'hivernage de la piscine du complexe touristique était arrivée en fin de vie. Plutôt que de la remplacer par un bâche identique, l'équipe municipale a préféré faire équiper la piscine d'un volet roulant électrique qui servira de bâche d'hivernage mais aussi de bâche d'été. Il a été installé début 2019.



Coût de l'opération: 10 037,37 € H.T
Reste à la charge de la commune :
10 037,37 € H.T

- Réfection de voiries communales sur le secteur du Mazel, Le Peuch et Rouzaires :

Le reprofilage des voies communales autour du Mazel, du Peuch et de Rouzaires a été réalisé.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'entretien régulier qui doit être fait sur la voirie communale afin d'assurer son bon état.

Ils ont été subventionnés à 80 % par l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Coût de l'opération: 74 595,00 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune :
14 919,00 H.T

- Raccordement du restaurant « Les Fauvettes » au réseau de chaleur et amélioration de l'isolation du bâtiment :

Une chambre froide a été installée au restaurant « Les Fauvettes » au début de l'été 2018. Le raccordement au réseau de chaleur a été réalisé à l'automne. Enfin, début 2019 les menuiseries ont été remplacées et l'isolation du bâtiment a été réalisée.

Ces travaux étaient nécessaires pour permettre une exploitation de l'établissement en toutes saisons dans de bonnes conditions.

Ces travaux ont été subventionnés par l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Coût de l'opération: 91 913,58 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune : 39 293,58 € H.T

Les projets pour 2020 engagés par le conseil municipal:

- Réalisation de travaux à La Bastide :



Les travaux de réalisation d'une station d'épuration et d'un réseau séparé de collecte des eaux usées à la Bastide seront réalisés en 2020 en partenariat avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Ils s'accompagneront de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sera lancée prochainement.

Coût prévu de l'opération: 239 792,24 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune : 68 438,24 € H.T

- Réalisation d'un ponton en bordure de *l'Ance du Sud* pour amarrer les embarcations et développement d'activités nautiques :

Les travaux devaient se réaliser en 2018, puis en 2019. Malheureusement, EDF a connu un problème technique majeur sur son barrage. La vanne permettant de réguler le niveau d'eau du barrage a dû être remplacée fin 2019. Le maintien à une cote élevée du niveau du barrage nous a empêché de réaliser l'enrochement nécessaire pour installer ce ponton. Ces travaux sont donc reportés en 2020.

Coût prévu de l'opération: 24 967,72 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune : 4 993,54 € H.T

- Étude pour la réalisation d'une voie verte :

Le développement de la pratique du vélo nous invite à réfléchir à la création d'une voie verte sur le territoire communal. La pratique du vélo se développe partout. Elle reste cependant difficile chez nous pour le moment compte-tenu de notre relief.

Une étude sera réalisée pour la création d'une voie verte là où le dénivelé est faible, le long de l'*Ance-du-Sud*, en direction de Chambon-le-Château, depuis le Bourg jusqu'au hameau de Varennes.

Cette étude permettra de disposer d'un diagnostic environnemental, d'une proposition de tracé, d'un plan et d'un état parcellaire, d'un avant-projet sommaire qui posera les bases techniques de l'aménagement. Un chiffrage sera également réalisé.

Coût prévu de l'étude: 14 910,00 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 7 455,00 € H.T

- Remplacement de menuiseries de bâtiments communaux :

Les menuiseries de la mairie, de la salle culturelle, du gîte communal, du garage de la maison Féminier sont anciennes et doivent être remplacées. Certaines ont près de 50 ans. Ces travaux permettront également d'apporter une meilleure isolation. Ces travaux de remplacement seront réalisés en ce début d'année 2020.

Coût prévu de l'opération: 87 544,80 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 42 374,80 € H.T

- Réfection de la voirie communale menant à l'ancien centre d'enfouissement technique :

La voie communale n°07, du carrefour de la Croix des Trois sur la route départementale n°32 jusqu'à l'ancien centre d'enfouissement technique, est en mauvais état. Des travaux importants de renforcement de la chaussée, puis un enduit, sont prévus.

Coût prévu de l'opération: 42 950,00 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 8 590,00 € H.T

- Réfection de la cour de l'ancienne école :

La cour de l'ancienne école présente de nombreux désordres et mérite d'être reprise. Un nouveau revêtement, du type de celui mis en œuvre sur les trottoirs du pont du bourg, est prévu.

Coût prévu de l'opération: 16 865,00 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 12 615 € H.T

- Réfection de la voirie à l'intérieur du camping :

Après environ 20 ans d'exploitation, les voies à l'intérieur du camping municipale méritent d'être reprises. La réfection du revêtement de ces voies est prévue.

Coût prévu de l'opération: 13 522,50 € H.T

Reste prévu à la charge de la commune : 10 115 € H.T

- Réalisation du revêtement de la voie menant à Varennes :

Varennes est le dernier hameau de la commune dont l'accès n'est pas revêtu. La réalisation du revêtement de la voie communale n°15 menant à Varennes est prévu au printemps prochain.

Coût prévu de l'opération: 19 020,00 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune: 3 804,00 € H.T

- Réalisation de la cour de la maison des associations :

Afin de terminer les travaux de la maison des associations, maintenant que le crépi a été réalisé, il ne reste plus qu'à aménager la cour. Cet aménagement est prévu en 2020.

Coût prévu de l'opération: 5 430,00 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune : 4 062 € H.T

- Réfection des sanitaires de la salle culturelle :

Les sanitaires actuels de la salle culturelle sont obsolètes. Il convient de les remplacer totalement. Une subvention auprès de l'État a été sollicitée pour cela.

- Réalisation de travaux de voirie :

Le conseil municipal a demandé une subvention auprès le l'État pour des travaux de voirie comprenant :

- le revêtement partiel de la voie communale appelé « côte commune », reliant Le Bourg à Veyrines ;
- le revêtement du chemin reliant La Valette à la route départementale rejoignant Monistrol-d'Allier ;
- Le revêtement de la voie reliant Verdun à Vazeilles. La commune d'Esplantas-Vazeilles a souhaité que cette voie soit revêtue. 600 mètres de cette voie se situent sur le territoire de notre commune. Nous prendrons part à ces travaux de revêtement.

Nous restons toujours disponibles pour mettre en œuvre tous les projets qui peuvent contribuer au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants. Nous vous rappelons que la mairie est ouverte les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 10h30 à 12h00.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2020.

L'équipe municipale

ÉTAT CIVIL 2019

Décès:

Au Bourg: Bernard DUMORT, le 03 juin 2019

Naissances :

Au Mont.: Nolan FRANSEN, le 28 mai 2019

A Verdun.: Clément MONTAVI, le 08 août 2019

Renseignements concernant la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Améliorer votre logement grâce aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

L'Agglomération du Puy-en-Velay, la Ville du Puy-en-Velay, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et Action Logement Services ont renouvelé leur partenariat pour favoriser la rénovation de l'habitat, avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2024. Cette opération mobilisera 635 600€ de l'Anah, 784 500 € de la communauté d'agglomération, **soit plus de 4 millions d'euros d'aides aux propriétaires sur les 5 années à venir.**

Profitez dès aujourd'hui, des aides pour rénover votre logement !

L'OPAH, c'est quoi ?

Un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés bailleurs ou occupants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement (sous réserve de remplir certaines conditions).

Les principaux objectifs :

- Amélioration des performances énergétiques,
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap,
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements

Pour cela :

- Une convention signée entre l'Etat, l'Anah, l'Agglomération et Action Logement permet de **mobiliser des aides financières importantes à destination des propriétaires.**
- Une **équipe technique** est mise à disposition de tous les propriétaires pour **conseiller et accompagner** au montage des dossiers, des subventions :

Vous êtes intéressé ? Contactez la Société Publique Locale du Velay (SPL)

04 71 02 52 52

contactopah@splvelay.fr

N'hésitez pas, avant d'engager des travaux, à prendre contact pour savoir si votre projet peut élargir à une aide financière.

Plus d'informations à découvrir sur le site <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/habitat-urbanisme/> rubrique « aides aux propriétaires »



Choix du mode de garde de votre enfant : structure collective ou assistante maternelle ?

Contactez le Relais Petite Enfance !

Le Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a pour mission principale l'information sur les différents modes d'accueil dans le cadre du guichet petite enfance. Un entretien individualisé est proposé à chaque famille à la recherche d'un mode d'accueil. Pour obtenir un rendez-vous, les parents doivent faire une demande via le site monenfant.fr ou contacter la responsable au 04 71 02 49 77 voire par mail à guichetpetiteenfance@lepuyenvelay.fr. Cet entretien permet de répondre aux interrogations, d'étudier au plus près les besoins et souhaits pour l'accueil de l'enfant, d'enregistrer les pré-inscriptions pour la(les) structure(s) souhaitée(s) et d'obtenir les coordonnées des assistantes maternelles.

Choisir une structure collective

Les structures collectives sont des espaces de vie spécialement conçus pour le bien-être et l'éveil de l'enfant. Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 10 semaines, jusqu'à 4 ans. Leur prise en charge est assurée par une équipe de professionnels dans des locaux adaptés. Ils peuvent être accueillis de façon régulière ou occasionnelle, à l'heure ou à la journée.

L'agglomération compte 22 structures collectives appelées « multi-accueil » ou « micro-crèche ».

Confier son enfant à une assistante maternelle

314 assistantes maternelles indépendantes sont en activité sur les 73 communes de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elles assurent l'accueil, l'éveil, le développement, le bien-être et la sécurité des enfants. Elles sont agréées par le service de Protection Maternelle et Infantile. Cet agrément assure que ces professionnelles ont validé une formation obligatoire de 120 heures et exercent en toute légalité. Elles accueillent à leur domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans.

L'accueil chez une assistante maternelle est notamment apprécié pour sa souplesse qui ne doit cependant pas être synonyme de non-respect des règles établies dans le contrat de travail. Au domicile d'une assistante maternelle, l'enfant s'initie aussi à la collectivité. Il est accueilli avec d'autres enfants. Les membres de la famille de l'assistante maternelle cohabitent au quotidien avec les enfants accueillis. Qu'importe le mode d'accueil choisi, il doit y avoir un minimum de confiance et de respect mutuel pour le bien être de l'enfant.

Le parent est employeur de l'assistante maternelle et peut bénéficier de ce fait d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (85 % maximum du salaire mensuel et 100 % des cotisations patronales et salariales pris en charge dans le cadre du Complément Libre Choix du Mode de Garde).

La place des responsables du Relais Petite Enfance

En plus d'assurer les permanences du guichet petite enfance, les responsables de Relais proposent diverses actions destinées à la professionnalisation des assistantes maternelles (réunions d'informations collectives, conférences, formations) et des animations (temps d'éveil destinés aux enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles).

Communes	Responsables référentes	Permanences d'accueil au public (seulement sur rendez-vous)	Animations hebdomadaires (matin)
Espaly-Saint-Marcel, Ceyszac Bains, Chaspuzac, Saint Vidal, Sanssac-l'église, Le Vernet, Saint Jean de Nay, Vergezac, Monistrol d'Allier, Saint Préjet d'Allier et Saint Privat d'Allier	Virginie Paysal Tél : 06 80 92 76 91 virginie.paysal@lepuyenvelay.fr	Espaly (Mardi de 12h30 à 17h) Chaspuzac/Bains (Jeudi de 12h30 à 17h)	Espaly (Mardi de 9h15 à 11h30) Bains (Jeudi de 9h à 11h30) Chaspuzac (Vendredi de 9h30 à 11h30)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Dates connues fin 2019

Janvier:

Dimanche 26 : Loto du FJEP

Mars :

Dimanche 08 : Loto du club Val d'Ance

Mai :

Samedi 16 et dimanche 17 : Rassemblement de voitures anciennes des Belles
d'Antan du Gévaudan

Juin :

Samedi 06 : Randonnée gourmande

Samedi 27 : Feu de la Saint-Jean de la BRA

Juillet :

Mercredi 22 : Concours de pétanque de la BRA

Samedi 25 : Repas campagnard, fête du pain du club Val d'Ance

Août :

Lundi 10 : Concours de pétanque du FJEP

Mercredi 12 : Loto de la BRA

Samedi 15 : Fête patronale

Mercredi 19 : Concours de pétanque de la BRA

Novembre :

Samedi 14 : Repas intergénérationnel du FJEP et du club Val d'Ance

Tous les vendredis : cartes (tarot ou belote) à partir de 20h00

A partir du 15 juin et jusqu'à fin août pétanque tous les vendredis à partir de 20h00.